

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2014
- Compte-rendu -

ORDRE DU JOUR

1. URBANISME

✓ Création d'une Unité Touristique Nouvelle (UTN).

2. FINANCES

2.1 Approbation des comptes administratifs 2013

2.2 Synthèse de l'évolution des finances communales sur les 12 dernières années

2.3 Modifications des taux des taxes foncières et d'habitation

2.4 Modification des tarifs de l'eau et de l'assainissement

2.5 Subventions et participations

2.6 Vote des budgets primitifs 2014

3. QUESTIONS DIVERSES

✓ Agenda.

MEMBRES PRESENTS (à l'ouverture de la séance à 20h03)

Jean-François COUETTE (Maire)

Raymond BORDAS (1^{er} adjoint)

Joseph ALBORGHETTI (2^{ème} adjoint)

Nathalie DESGRAND-FOUREZON (3^{ème} adjointe)

Didier CHIEZE

Nicolas COSTECHAREYRE

Martine DEYGAS-POINARD

Thierry FANGET

Philippe GUIRONNET

Bernard PIPAZ

Secrétaire de séance : Raymond BORDAS

=> *Vérification du quorum (6 minimum) : 10 personnes à l'ouverture (10 voix délibératives)*

Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 20/01/2014) : pas de remarque

En début de séance M. le Maire présente les condoléances du Conseil à Raymond BORDAS 1^{er} adjoint pour le décès de sa mère survenu il y a une semaine.

M. le Maire demande ensuite l'ajout d'une question à l'ordre du jour concernant l'urbanisme et plus précisément le projet « Maison Claire » ;

A l'unanimité des voix le Conseil municipal accepte la modification de l'ordre du jour.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2014

- Compte-rendu -

I URBANISME

M. le Maire rappelle que le projet « Maison Claire » qui a nécessité une modification de notre PLU est exécutoire depuis le 26 décembre 2013.

Le porteur de projet M. Julien BESSET a déposé son dossier de permis de construire le 3 janvier 2014. Des pièces complémentaires, demandées par le service instructeur sur l'urbanisme (DDT de Tournon s/Rhône), ont été communiquées le 27 janvier 2014.

Par ailleurs, M. le Maire s'est rendu à la commission accessibilité à Privas le 11 février 2014. Des corrections devront être apportées au projet pour que ce dossier passe lors de la prochaine commission. A ce jour cependant, pas de réponse du SDIS (Services Départementales Incendie et de Secours) sur la partie défense contre l'incendie.

Mais le plus ennuyeux est qu'au cours du mois de janvier 2014 les services de l'urbanisme nous ont informé que ce dossier rentrait dans le champ d'un texte de loi concernant la création d'une UTN (Unité Touristique Nouvelle) ! De manière à ne pas perdre de temps et donc de risquer de reporter le dossier du permis de construire qui court sur six mois puisqu'il s'agit d'un ERP (Etablissement Recevant du Public), M. le Maire a adressé une demande au Préfet pour la création de cette UTN sans savoir quelles pièces mettre dans le dossier ! M. le Maire a ensuite demandé une entrevue au Sous-Préfet pour ce dossier et il a obtenu une audience le mercredi 26 février 2014. Succinctement, sur le fond tout le monde s'accorde à dire que ce texte de loi n'est pas adapté à ce projet et est fait pour la création de station de ski dans les Alpes ! Mais, sur la forme, il faut quand même passer par la commission des sites et paysages. La DDT s'est engagée à communiquer la liste des questions auxquelles il faut répondre. Si tout se passe comme prévu, la commission ad hoc devrait se réunir le 15 mai 2014. Mais, pour avoir plus de poids auprès de cette commission, la Préfecture, nous recommandons de délibérer favorablement pour cette création d'UTN.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Considérant que le projet Maison Claire et un plus pour le développement touristique et économique du village et que ce projet préserve l'environnement paysager, la faune et la flore, le Conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la création d'une Unité Touristique Nouvelle (U.T.N.) sur la commune de Lalouvesc.

II FINANCES

2.1 Approbation des comptes administratifs 2013

Présentation du Compte Administratif Commune 2013

BUDGET COMMUNAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			133.379,26€			
Opérations de l'exercice	426.311,62€	559.870,29€	64.286,35€	117.210,21€		
Totaux	426.311,62€	559.870,29€	197.665,61€	117.210,21€	623.977,23€	677.080,50€
Résultat de clôture		133.558,27€	80.455,40€			53.103,27€

Le compte de fonctionnement présente un solde excédentaire de 133.558,27€, heureusement, car c'est notre marge d'autofinancement (*appelée bénéfice pour une entreprise privée*) !

Le solde excédentaire de fonctionnement 2013 de 133.558,27€ servira à compenser le déficit d'investissement 2013 de 80.455,40€, il restera donc 53.103,27€ d'excédent qui sera reporté en fonctionnement au compte 002 « excédent année N-1 » du budget primitif 2014.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2014
- Compte-rendu -

Présentation du Compte Administratif Eau 2013

BUDGET EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		13.558,30€	43.299,81€			
Opérations de l'exercice	26.443,20€	47.785,97€	17.025,18€	63.233,81€		
Totaux	26.443,20€	61.344,27€	60.324,99€	63.233,81€	86.768,19€	124.578,02€
Résultat de clôture		34.901,07€		2.908,82		37.809,90€

Comme chaque année le solde de fonctionnement est positif ; ce qui nous permet d'investir.

Les excédents de fonctionnement et d'investissement seront reportés respectivement en fonctionnement compte 002 « excédent année N-1 » et investissement compte 1068 « excédent année N-1 » du budget primitif 2014.

Présentation du Compte Administratif Assainissement 2013

BUDGET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	12.275,20€		535.296,39€			
Opérations de l'exercice	66.378,05€	59.985,08€	97.395,39€	658.521,40€		
Totaux	77.653,25€	59.985,08€	632.691,78€	658.521,40€	710.345,03€	718.506,48€
Résultat de clôture	17.668,17€					8.161,45€

Le solde déficitaire sur l'exploitation est un problème récurrent.

Le déficit de fonctionnement sera reporté sur 2014 en fonctionnement. L'excédent d'investissement sera reporté en 2014 sur l'investissement car il n'est pas possible, d'un point de vue comptable, de reporter de l'excédent d'investissement en fonctionnement !

Présentation du Compte Administratif Lotissement du Val d'Or

BUDGET LOTISSEMENT DU VAL D'OR

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT		RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	26 888,83					
Opérations de l'exercice	48.125,34					
Totaux	75 125,34		0,00	0,00		
Résultat de clôture	75.014,17		0,00		75.014,17	

Un budget spécifique avait été prévu pour le lotissement communal du Val d'Or. Après la vente du dernier terrain en 2008, il s'est avéré que le budget était déficitaire de 26.888,83€. La réalisation de la voirie du lotissement (48.125,34€) a bien évidemment aggravé la situation. Le Trésor Public demandera en 2014, au nouveau Conseil municipal, de réintégrer ce déficit dans notre budget communal !

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2014
- Compte-rendu -

Présentation du Compte Administratif CCAS

Ce compte sera validé en commission CCAS avant le 31 mars 2014.

Dernier point rappelé à la connaissance (comme chaque année) des conseillers municipaux, l'existence d'une ligne d'avance de trésorerie qui est de 75.000€ à rembourser au plus tard et définitivement le 30 juin 2014. Comme cela a déjà été acté lors du précédent Conseil, c'est le FCTVA 2014 qui servira à rembourser définitivement cette ligne de crédit.

Il est précisé que les comptes établis par la commune sont identiques à ceux de la trésorière publique.

M. le Maire se retire pour laisser les conseillers municipaux délibérer en son absence sous la présidence du doyen (*Joseph ALBORGHETTI*)

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour (*)

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2013 de la commune en fonctionnement et investissement.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour (*)

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2013 de l'eau en fonctionnement et investissement.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour (*)

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2013 de l'assainissement en fonctionnement et investissement.

Délibération : 1 Abstention(s) 1 Contre(s) 7 Pour (*)

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2013 du lotissement du Val d'Or en fonctionnement.

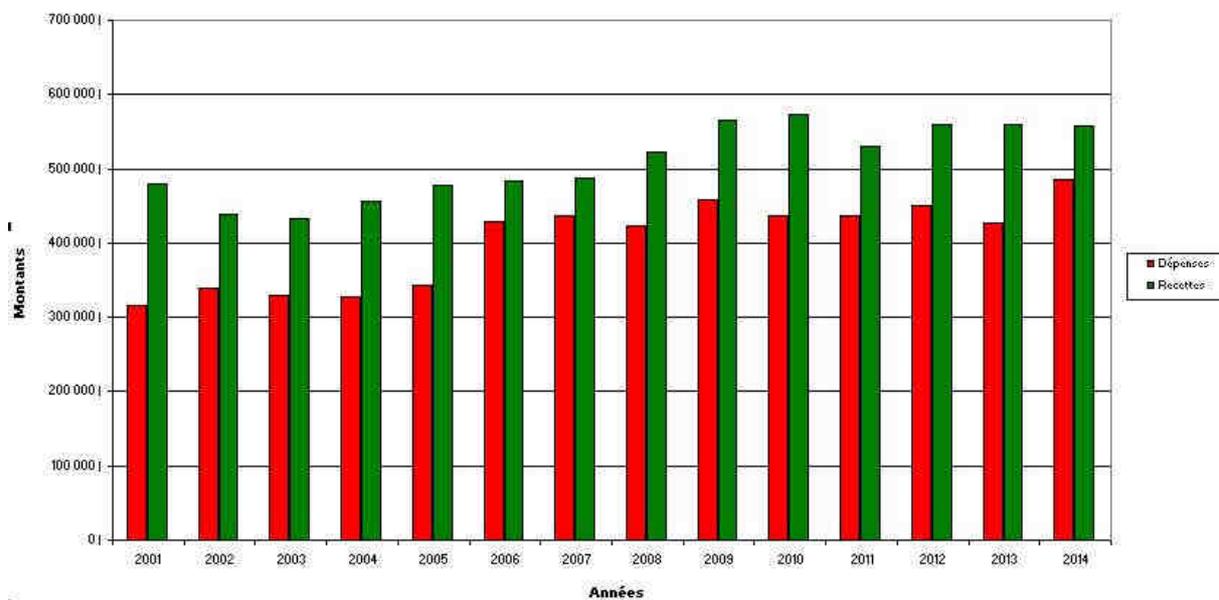
(*) Le maire ne participant pas au vote

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2014

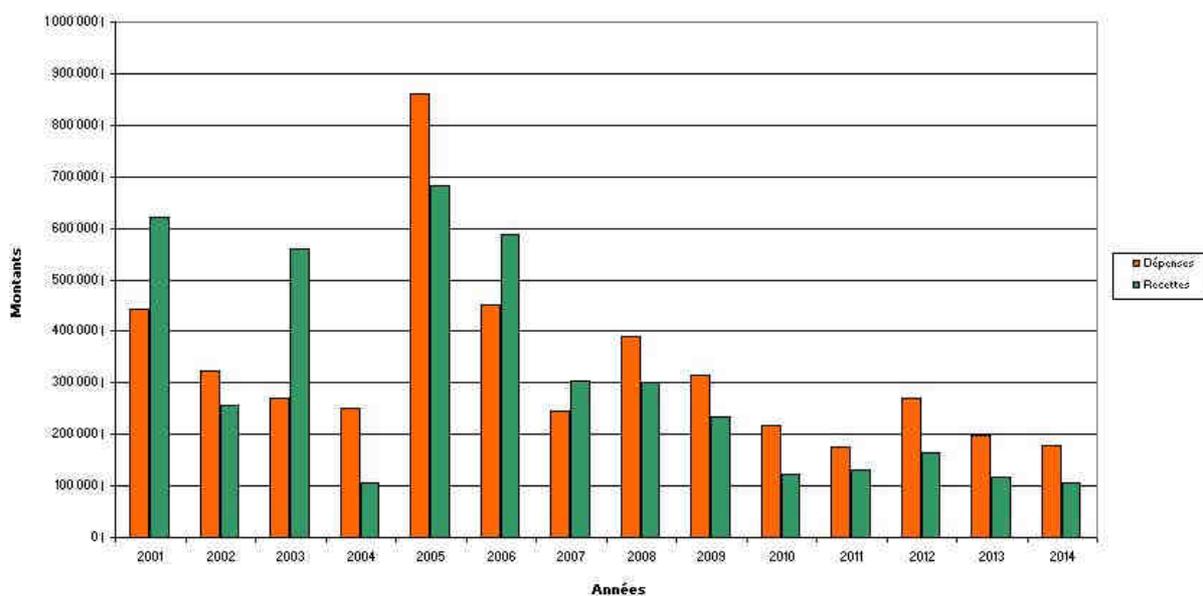
- Compte-rendu -

2.2 Synthèse de l'évolution des finances communales sur les 12 dernières années

EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT
DE LA COMMUNE DE LA LOUVESC



EVOLUTION DU BUDGET INVESTISSEMENT
DE LA COMMUNE DE LA LOUVESC



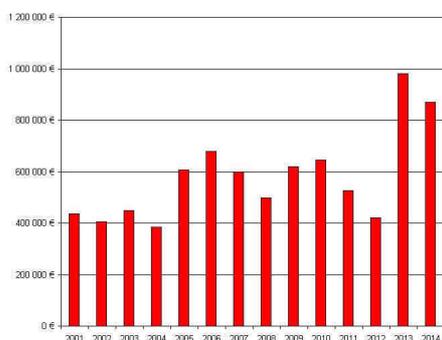
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2014

- Compte-rendu -

Etat de la dette au 1^{er} janvier 2014

On observe clairement l'impact de la construction de la nouvelle station d'épuration ...

Evolution de la dette



La dette exprimée en euros par habitants

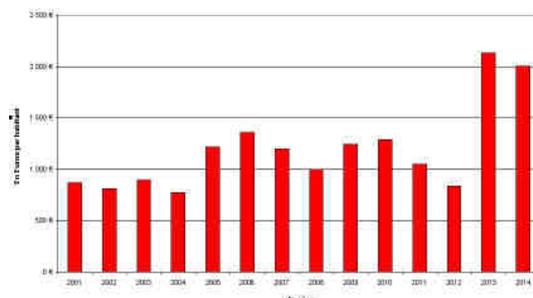


Tableau d'amortissement de la dette communale

Année	Amortissement	Intérêts	Montant de l'échéance
2014	43.497,06€	8.437,45€	51.934,51€
2015	45.399,66€	6.534,85€	51.934,51€
2016	32.413,53€	4.541,78€	36.955,31€
2017	33.555,04€	3.400,27€	36.955,31€
2018	34.736,78€	2.218,53€	36.955,31€
2019	32.972,14€	998,28€	3.367,25€
Totaux	222.574,21€	26.128,16€	248.702,37€

Si la dette sur le budget communal (ci-dessus) diminue, celle sur l'assainissement (ci-dessous) nous fait replonger dans l'endettement. En effet, les remboursements de capitaux d'emprunts cumulés atteignent les 100.000€ valeur de notre auto-financement pour encore deux années rendant pratiquement impossible tout investissement !

Tableau d'amortissement de la dette sur la construction de la station d'épuration

Année	Amortissement	Intérêts	Montant de l'échéance
2014	23.544,67€	20.766,40€	44.311,07€
2015	23.544,67€	19.612,71€	43.157,38€
2016	23.544,67€	18.459,02€	42.003,69€
2017	23.544,67€	17.305,33€	40.850,00€
2018	23.544,67€	16.151,65€	39.696,32€
2019	23.544,67€	14.997,96€	38.542,63€
2020	23.544,67€	13.844,27€	37.388,94€
2021	23.544,67€	12.690,58€	36.232,25€
2022	23.544,67€	11.536,89€	35.081,56€
2023	23.544,67€	10.383,20€	33.927,87€
2024	23.544,67€	9.229,51€	32.774,18€
2025	23.544,67€	8.075,82€	31.620,49€
2026	23.544,67€	6.922,13€	30.466,80€
2027	23.544,67€	5.768,44€	29.313,11€
2028	23.544,67€	4.614,76€	28.159,43€
2029	23.544,67€	3.461,07€	27.005,74€
2030	23.544,67€	2.307,38€	25.852,05€
2031	23.544,67€	1.153,69€	24.698,39€
Totaux	423.804,09€	197.280,81€	621.084,90€

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2014
- Compte-rendu -

2.3 Modification des taux des taxes foncières et d'habitation

Le Conseil, après débat, décide de maintenir les taux des taxes foncières adoptés en 2013.

Désignation	Taux 2007	Taux 2008	Taux 2009	Taux 2010	Taux 2011	Taux 2012	Taux 2013	Taux 2014
Taxe d'habitation	7,00%	7,14%	7,28%	7,50%	7,50%	8,00%	8,5%	8,5%
Taxe foncière (bâti)	16,04%	16,36%	16,56%	16,56%	16,89%	16,89%	16,89%	16,89%
Taxe foncière (non bâti)	65,45%	66,72%	68,00%	68,00%	69,36%	69,36%	69,50%	69,50%

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter ces taux en 2014 et maintient les taux des taxes foncières et d'habitation adoptés en 2013.

2.4 Modifications des tarifs de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil, après débat, décide de maintenir les tarifs eau et assainissements adoptés en 2013.

Désignation	Taux 2007	Taux 2008	Taux 2009	Taux 2010	Taux 2011	Taux 2012	Taux 2013	Taux 2014
Consommation d'eau	1,10€/m ³	1,15€/m ³	1,20€/m ³	1,25€/m ³	1,30€/m ³	1,35€/m ³	1,40€/m ³	1,40€/m ³
Location petit compteur	1,35€/m ³	1,40€/m ³	1,45€/m ³	1,50€/m ³	1,55€/m ³	1,55€/m ³	1,55€/m ³	1,55€/m ³
Location gros compteur	2,05€/m ³	2,10€/m ³	2,15€/m ³	2,20€/m ³	2,25€/m ³	2,25€/m ³	2,25€/m ³	2,25€/m ³
Redevance assainissement	0,90€/m ³	1,00€/m ³	1,30€/m ³	1,70€/m ³	2,00€/m ³	2,00€/m ³	2,10€/m ³	2,10€/m ³

Délibération pour valider les tarifs eau & assainissement pour 2014 => applicables au 1^{er} juin 2014

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs eau & assainissement adoptés en 2013.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2014
- Compte-rendu -

2.5 Subventions et participations :

Associations	
Nom de l'association	Montant de la subvention
OGEC (<i>pas de classe découverte cette année</i>)	0€
Chasseurs (ACCA)	90€
ADAPEI	80€
ADMR Les Bruyères	200€
Amicale des Sapeurs Pompiers	260€
Club de Football	0€
Bibliothèque	400€
Carrefour des Arts	1.000€
Comité des Fêtes	1.000€
FNACA	90€
Les Promenades musicales	800€
La Lyre Louvetonne	215€
Office de Tourisme	1.000€
Prévention Routière	25€
Club des 2 Clochers	215€
ALAUDA	150€
Total des subventions :	5.525€

La commune versera également :

- OGEC : 572,60€/enfant pour l'année scolaire 2013-2014 (pour 26 enfants scolarisés dont cinq habitants hors de la commune),
- Environ 2.700€ seront versés au SIVOM de l'Ay – Ozon,
- Environ 1.100€ seront versés au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche,
- Environ 9000€ pour la participation au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche),
- Plan d'eau de Rochepaule (environ 3.000€ en fonctionnement),
- 600€ aux Inforoutes de l'Ardèche pour le passage en version informatisée de la gestion du cimetière.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2014
- Compte-rendu -

IV QUESTIONS DIVERSES

4.1 Finalisation du planning du bureau de vote :

Dimanche 23 mars 2014 : 1^{er} tour

Horaires	[08h00 ;10h00]	[10h00 ;12h00]	[12h00 ;14h00]	[14h00 ;16h00]	[16h00 ;18h00]
Nom 1	J.F. COUETTE	R. BORDAS	M. POINARD	N.COSTECHAREYRE	N. FOUREZON
Nom 2	J. ALBORGHETTI	P. GUIRONNET D. CHIEZE	B. PIPAZ	T. FANGET	J.F. COUETTE

Dimanche 30 mars 2014 : 2^{ème} tour

Horaires	[08h00 ;10h00]	[10h00 ;12h00]	[12h00 ;14h00]	[14h00 ;16h00]	[16h00 ;18h00]
Nom 1	J.F. COUETTE	R. BORDAS	M. POINARD	N.COSTECHAREYRE	N. FOUREZON
Nom 2	J. ALBORGHETTI	P. GUIRONNET D. CHIEZE	B.PIPAZ	T. FANGET	J.F. COUETTE

Composition du bureau de vote :

- 1 Président : le Maire,
- 1 Secrétaire : le 1^{er} adjoint,
- Au moins 2 assesseurs,
- Au moins 4 scrutateurs (Nathalie, Alain, Joseph & Ludivine).

A ce jour, deux personnes extérieures ont demandé à participer au bureau de vote : Alain JEHL & Ludivine LHOPITAL.

4.2 Agenda :

- Vote du compte administratif et budget prévisionnel CCAS : le 10 mars 2014 20h00 en mairie.

(Clôture de la séance à 21h37)